



Le petit Clamensanais - n° 1 - Août 2015

POURQUOI UN « petit » CLAMENSANAIS ?

Editer un Clamensanais sous sa forme habituelle est un exercice contraignant et chronophage, alors que l'équipe a déjà fort à faire dans la gestion quotidienne. Pourtant, nous estimons indispensable de tenir les Clamensanais au courant de ce qui se passe dans leur commune. Aussi, avons-nous décidé de diffuser un bulletin d'information moins élaboré dans sa forme mais tout aussi riche d'informations. C'est l'objet de ce premier numéro du « Petit Clamensanais ». Nous espérons qu'il saura satisfaire votre curiosité et vous apportera réponse aux questions que vous vous posez nécessairement et légitimement.

Bien sûr, tous les conseillers sont à votre entière disposition pour compléter votre information et répondre à vos interrogations. Vous trouverez ci-dessous le rappel de leurs coordonnées.

Toute l'équipe rédactionnelle vous souhaite une bonne et fructueuse lecture.

Vos conseillers municipaux

Jean-François CONRAUX	Maire	07 83 35 33 11	René FERRENG	1er adjoint	06 73 20 87 07
Christelle AUBRY	2ème adjoint	06 13 59 62 36	Sylvain GOSIOSO	3ème adjoint	06 63 38 48 97
Caroline CAVEGLIA-SCALE	Conseillère	06 77 12 22 42	Valérie LOMBARD	Conseillère	06 92 32 57 49
Christine BANCKAERT	Conseillère	06 70 43 51 48	Christian BRUNET	Conseiller	04 92 68 34 78
Thierry PAGNIER	Conseiller	06 99 93 28 32	Olivier FRANCOU	Conseiller	06 33 77 19 30

Prochainement, des permanences se tiendront en mairie. Le calendrier vous sera communiqué ultérieurement.

LE MOT DU MAIRE

Les vieux dictons tombent peu à peu en désuétude. Et c'est dommage car ils reflètent une sagesse populaire dont nos actes devraient s'inspirer au quotidien.

Ainsi en est-il un que je ne résiste pas à soumettre à la réflexion : « *balayer devant sa porte* ». Avant de juger les actes ou les seules intentions de quelqu'un, ne vaudrait-il mieux pas analyser ses propres actions ?

La « nouvelle » équipe municipale (puisque c'est ainsi qu'elle est encore désignée après près de 14 mois d'exercice) a défini un programme de travail dont l'ambition la plus marquée est de rendre le village plus agréable à vivre. La rénovation des logements communaux, l'amenée de l'eau potable au hameau de Maynard, la réfection de la voirie et du réseau de distribution d'eau, la mise aux normes des bâtiments publics en sont quelques uns des exemples.

Or, selon certains, nous faisons « *tout ce qu'il est possible de faire pour endetter la commune* ». Fallait-il laisser les équipements publics en déshérence et attendre leur ruine pour agir ? Nous n'avons pas brigué les suffrages de la population pour cela mais bien pour appliquer le programme que nous proposons en mars 2014 et sur lequel nous avons été élus à une large majorité.

Maintenant que les choses sont claires et que l'équipe est en place pour travailler, il serait logique de la laisser faire ses preuves avant de lui prêter des intentions supposées et non avérées. En effet, les chantiers qui ont été lancés bénéficient des subventions que nous sommes allés chercher auprès des autorités concernées. Et oui, nous utilisons le fonds de roulement disponible ! C'est normal, il est fait pour financer les investissements de la commune.

Je ne « *balaie pas le passé d'un revers de main* », je m'appuie sur lui pour envisager l'avenir.

Maurice Blondel, le philosophe, a dit : « *l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare* ». Cette citation, qui figure en exergue du blog tenu par un des plus fidèles détracteurs de l'action municipale, est juste mais, à mon humble sens, incomplète. (Que Blondel me pardonne mon insolence). Nous ne prévoyons pas l'avenir en effet, mais nous faisons plus que le préparer : **nous le construisons**. Pour Clamensane et les Clamensanais.

Jean-François CONRAUX

Délégués de la Commune

Délégués	Titulaires	Suppléants
COMMUNAUTE de COMMUNES	Jean-François CONRAUX	René FERRENG
SDE 04	René FERRENG Thierry PAGNIER	Valérie LOMBARD
OIT	Christelle AUBRY	Christine BANCKAERT
AGEDI	Jean-François CONRAUX	Christelle AUBRY
ASA du Canal	René FERRENG	
Défense	Sylvain GOSIOSO	
ERDF Intempéries	Thierry PAGNIER	
Grippe aviaire	Christine BANCKAERT	
CCAS	Sylvain GOSIOSO Valérie LOMBARD Christian BRUNET	Désignés par Arrêté Municipal n° 2015.21 Éliane FORTÉ Chantal SIFI Nathalie CHAMPON
Commission Appel d'Offres	René FERRENG Christian BRUNET Thierry PAGNIER	Sylvain GOSIOSO Valérie LOMBARD Caroline CAVEGLIA-SCALE

**POINT D'ETAPE SUR L'ACTION
MUNICIPALE**

A notre arrivée aux commandes au printemps dernier, nous avons réalisé ce que tout bon gestionnaire se doit de faire : un *inventaire*.

Pour ce faire, nous avons élaboré un document décrivant l'état du patrimoine communal, puis nous avons fait appel à des spécialistes pour affiner notre analyse dans certains domaines (nous tenons les documents à la disposition des habitants).

Le constat est assez pessimiste : Des logements non entretenus depuis des années, une église en piteux état, un cimetière laissé en quasi-abandon, un réseau d'eau potable non conforme, des locaux municipaux (mairie-école-poste) sales et décrépis, un réseau de voirie en mauvais état, etc... .

A cela s'ajoutent la découverte fortuite d'une dette de la commune envers ses employés, sous la forme de centaines d'heures complémentaires accumulées depuis des années et non réglées ainsi que l'absence totale d'équipement technique pour le travail de l'employé communal.

Nous avons décidé d'y remédier et de lancer les programmes de travaux et d'équipements indispensables.

Bien sûr, nous dépensons de l'argent mais c'est indispensable pour assurer une bonne gestion de la commune. Des priorités ont été définies afin de déterminer un plan d'investissement cohérent et le plus économique possible.

D'autre part, nous savions que toutes les communes allaient subir une baisse des dotations. Ces dotations représentant la principale source de revenu, nous avons dû anticiper cette diminution et, pour pallier la baisse, envisager des économies de gestion. Les secteurs où il est possible d'économiser sont peu nombreux, mais ils existent, notamment en ce qui concerne certaines dépenses de fonctionnement.

Les dépenses suivantes ont donc été engagées :

1- Le réseau d'eau

a) Construction d'un abri pour le compteur de la source d'Ambesc et vidange pour la source de l'Adoux : ces travaux ont été financés sur le reliquat du programme de réfection des sources non utilisé par nos prédécesseurs.

b) Pose d'un compteur d'eau à la sortie du territoire de Clamensane : et pour régulariser la situation, nous avons signé une convention avec La-Motte-du-Caire définissant les conditions de vente d'eau et confiant à cette commune la charge de l'entretien du réseau situé sur son territoire.

c) nettoyage et curage du château d'eau : ce qui n'avait pas été fait depuis la mandature d'Elsa Raymond, au mépris des règlements sur l'hygiène et la santé.

Le financement du compteur et des travaux a été assuré en majeure partie par le Conseil Général des A.H.P. (avec le soutien du SATEP : Service d'Assistance Technique Eau Potable) et l'Agence de l'Eau.

A noter que nous avons dû adresser un courrier recommandé à l'entrepreneur qui devait poser un compteur sur la source de l'Adoux, compteur qui avait pourtant été payé (30 mois avant exécution !) par la municipalité précédente.

2- Logements communaux

Un architecte travaillant pour la Comcom qui a visité les logements du bâtiment de la mairie parlait de "bidonville".

Le plus urgent était de réparer la toiture. Le financement des travaux provient du Conseil Général avec un prêt de 10 000 euros sur 15 ans à 0% (coût total des travaux : 16 140 euros).

Les locataires ne subissent plus les intempéries, la charpente et la structure du bâtiment sont protégées. Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. D'autres travaux, plus conséquents, devront être entrepris avant de songer à relouer ces locaux. Ce qui nous prive des recettes de loyer et donc d'une source de financement non négligeable.

D'autres logements communaux n'offrent pas des conditions de vie décentes à leurs occupants. Les services de l'Etat préconisent même de ne plus en louer certains. Un programme est donc engagé pour la rénovation du presbytère et des logements du bâtiment de la mairie et de leur mise aux normes sanitaires et sociales.

3- Acquisition de matériel et d'équipement

a) L'achat de la lame à neige permet de déneiger le village plus rapidement, économisant ainsi le temps de travail de l'employé communal et diminuant également la facture du déneigement effectué par une entreprise extérieure qui intervient moins souvent. Cet investissement sera amorti en 2 hivers.

b) L'achat d'une caisse à outils était indispensable car l'employé communal ne disposait d'aucun outil pour son travail. Cet investissement dans l'outillage a pu être amorti dès la première année puisqu'il a permis de réparer toutes les fuites d'eau du réseau sans intervention d'entreprises extérieures.

c) De même, l'acquisition d'une disquette thermique, qui permet d'ouvrir proprement des tranchées, notamment en cas de fuite sur le réseau d'eau, a également permis de renoncer à l'appel à un intervenant extérieur.

Ces investissements déboucheront sur une baisse rapide et durable des dépenses de fonctionnement compensant ainsi une partie de la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

4- Aménagements divers

Nous avons réparé l'égout qui traverse la cour de l'école et qui se bouchait régulièrement.

Nous avons posé un grillage de protection sur le mur du préau donnant sur le jeu de boules évitant ainsi un nouvel accident (comme nous en avons malheureusement connu par le passé).

Grâce à la coopération avec le président et les bénévoles de l'association AVEC, une rampe a été posée aux escaliers d'accès au foyer et à l'escalier de la rue de l'église et les clôtures entourant l'école ont été repeintes.

5- Eglise

Un rapport a été demandé à l'architecte des Bâtiments de France. Ce document, consultable en mairie, souligne que le bâtiment a souffert d'un manque d'entretien et que des travaux urgents doivent être engagés. Le clocher et les cloches présentent d'ailleurs un danger. C'est la raison pour laquelle nous avons dû condamner, provisoirement, les sonneries de cloches.

L'étude réalisée conclut que ce chantier représentera un coût particulièrement élevé pour les finances communales. C'est pourquoi nous lancerons prochainement une souscription, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, pour recueillir des fonds et alléger ainsi la participation directe de la commune. Mais, il nous faut également prendre en compte le prêt souscrit en 1998, à un taux de 5,37 % et d'un montant de 25 376 euros qui court encore jusqu'en 2023 ! Ce prêt a été souscrit pour des travaux réalisés à l'intérieur de l'église. Au 1er janvier 2015, il reste à rembourser 14 206 euros.

6- Cimetière

Les devis de réfection des murs sont en cours d'étude. Un programme de mise aux normes (jardin du souvenir, columbarium) est également en projet. Et nous avons dû faire abattre deux des cyprès, à regret mais selon le spécialiste venu sur place, ils menaçaient la sécurité des personnes et des tombes proches. Nous avons néanmoins pu sauvegarder les quatre autres arbres.

7- Gestion du personnel

A notre prise de fonction, l'employé communal a adressé au maire un courrier par lequel il demandait le paiement de plusieurs centaines d'heures complémentaires et de frais de déplacement qu'il aurait effectués sous le mandat de nos prédécesseurs. Malheureusement, nous ne disposons d'aucun document probant, visé par un responsable de l'époque et attestant la réalité de ces heures. De plus, contrairement à certaines allégations, cette dette n'a jamais été inscrite à aucun budget ainsi que l'a confirmé le comptable public en charge des comptes de la commune. Il nous revient de trouver une solution, sachant que les autres agents communaux ont aussi des heures complémentaires en attente de régularisation.

Concernant l'employé communal, nous avons réorganisé son temps de travail.

En effet, l'entretien de la STEP (station d'épuration) est assuré depuis juin 2014 par ses soins, à raison de 3 ou 4 heures par semaine (tâche supplémentaire sur son planning de travail). Malgré cette nouvelle charge, très peu d'heures complémentaires ont été effectuées et quand il y en a eu, elles ont été payées ou récupérées au fur et à mesure.

Il est aussi à noter que les élus utilisent leur véhicule personnel pour effectuer les divers achats nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Ce qui permet également des économies substantielles pour la commune.

7- Mobilier pour la mairie

La mairie bénéficie d'un nouveau mobilier qui a été offert par ERDF (Electricité et réseaux de France) suite à notre demande. Seule la nouvelle table du conseil a été achetée.

Les services de La Poste ont également proposé de participer, gracieusement à l'équipement de l'agence postale lorsque celle-ci sera rénovée.

Comme chacun pourra le constater, nos efforts portent à la fois sur l'amélioration et l'entretien du patrimoine de la commune et sur une recherche de l'efficacité économique. Nous ne cherchons pas à « *endetter la commune* » mais bien à utiliser au mieux les fonds dont elle dispose et ceux qui peuvent lui être accordés. Sans doute devrons-nous, pour certains travaux à venir, recourir à l'emprunt mais nous le ferons avec parcimonie et surtout réflexion sur les taux d'intérêts, les durées et les conditions d'emprunt, comme tout bon gestionnaire est censé le faire. Et comme nous ne prétendons pas détenir la science infuse en la matière, nous sommes à l'écoute des suggestions de tous nos concitoyens. Ce n'est pas « *nous dédouaner* » mais faire participer les habitants à la gestion de leur village.

Les projets en cours

1- Mise aux normes de l'accessibilité aux bâtiments communaux

Un dossier est déposé auprès du Centre de gestion 04 qui prend en charge la maîtrise d'oeuvre à un coût réduit. Le diagnostic est réalisé et le CDG04 apportera à la commune son expertise pour l'élaboration du programme de travaux, la recherche de financement, et les contacts avec les entreprises intervenantes.

2- Rénovation des logements communaux

a) les logements du bloc « mairie-école-La Poste » : Le dossier de maîtrise d'oeuvre est en cours d'élaboration.

b) le presbytère : Les devis concernant le changement des portes et fenêtres ainsi que ceux pour l'isolation des murs et de la toiture sont en cours d'étude.

c) La Pare : Les études concernant ce logement seront engagées à partir de 2016.

3- Adduction d'eau au hameau de Maynard

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été signé avec la société SERET de Sisteron. Les études sur le terrain ont débuté. Des contacts ont été pris avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles ils acceptent de laisser passer le tracé du réseau d'eau. Un grand merci à eux..

4- Elargissement de la route d'accès à Maynard

Les devis sont en cours d'étude. L'autorisation d'empiéter sur un domaine privé a été obtenu. Ce sont près de 450 m3 qui seront ainsi déplacés. Les travaux débiteront dans la semaine du 15/9 et un itinéraire de déviation sera mis en place.

5- Réfection de la route des Graves

Les devis sont en cours d'étude, les autorisations des propriétaires riverains ont été obtenues. Merci également à eux.

6- Protection des sources

L'enquête publique concernant la définition du périmètre de protection des sources de l'Adoux et de l'Ambesc va démarrer. Les arrêtés préfectoraux ont été approuvés en conseil municipal et seront publiés après l'approbation des conclusions de l'enquête publique.

7- Eclairage du Clot du Jay

Le lampadaire solaire, acheté en 2012, va enfin être posé. L'adjoint de l'époque, chargé des travaux, si prompt à dénoncer ce qu'il considère comme des manquements à la gestion de la part de l'équipe actuelle, et qui avait commandé ce matériel, aurait dû le faire poser en son temps. C'était sa responsabilité.

8- Projets à approfondir :

a) Commerce : Nous allons examiner les conditions de création d'un commerce multi-rural (création pure et simple, facilitation d'installation d'un jeune entrepreneur, ...). Les idées ne manquent pas mais il faut réfléchir à la faisabilité et à la durabilité d'un tel projet.

b) Création d'un événement pérenne (annuel ou biennal ?) de type culturel destiné à mieux faire connaître Clamensane et à développer davantage le tourisme et l'attractivité du village.

c) Aménagement des bords de la Sasse, parcours de santé, sentier de découverte,

d) Chemin de Rouast : Ce chemin, réaménagé en 2013, est en très mauvais état car mal réalisé, les élus de l'époque ayant malgré tout réceptionné le chantier comme conforme. Malheureusement, il est trop tard pour se retourner contre l'entrepreneur. La commune devra donc supporter les coûts de réfection. !

Tous ces projets sont encore à creuser, aucune décision n'est prise en la matière et, là encore, les suggestions seront les bienvenues

LE COIN DU POÈTE

Cet espace n'est pas réservé à la seule équipe municipale. Pour l'occuper, il suffit de faire parvenir en mairie (par courrier, courriel ou simple dépôt) le texte que vous souhaitez y faire figurer. Il sera soumis au comité de rédaction mais ne serait éventuellement censuré que s'il contient des termes injurieux, diffamatoires ou mensongers. Il pourrait être, si d'aucun le souhaite, un espace de libre expression, ouvert à tous sans exception. A vos plumes.

Aujourd'hui, un court texte en forme de fable qui ne vise qu'à amuser nos lecteurs et flatter leur sens de l'humour.

La hyène qui se voulait lion

*Une hyène se pensant d'une illustre lignée
En tête s'était mise un jour de régner.
Mordillant et griffant, jappant aux horizons,
Elle paraissait parfois en perdre la raison.
Elle disait dominer une nombreuse cour,
Et du peuple tout entier, être le seul recours.
Hélas pour l'animal, n'est pas lion qui pense !
Il faut plus que la hargne pour bien mener la danse,
Et pour pouvoir bien mordre avoir dent aiguisée,
La hyène pour sa part, n'avait que dents de lait.*

JFC